



Inspection de l'Habitat

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé intervient afin de résoudre les nuisances portant atteinte à la santé publique des occupants ou du voisinage. Il veille à faire appliquer le Code de la Santé Publique, le Règlement Sanitaire Départemental et autres réglementations.



Les problèmes sanitaires peuvent être liés au mode d'occupation du logement, à la conception même du bâti ou à un mauvais entretien des lieux.

Les interventions du SIHS sont concentrées principalement entre octobre et avril et concernent :

- > des problèmes d'humidité et de prolifération de moisissures causés par une ventilation et un chauffage insuffisants ou par un dégât des eaux ;
- > l'accumulation de déchets dans le logement ;
- > des risques électriques ;
- > la dégradation de parties communes.

Déroulement d'une inspection


Un inspecteur en santé environnementale effectue une visite à la suite d'un signalement écrit provenant des occupants ou sur les conseils de l'Agence Départementale d'Information au Logement, d'assistantes sociales du Conseil Départemental, d'agences gestionnaires et de syndics, de propriétaires, du voisinage ou encore d'associations.


En général, les démarches engagées par le SIHS permettent aux propriétaires ou locataires concernés de réagir favorablement.

En cas de situation d'insalubrité avérée donc de risques graves d'atteinte à la santé, le SIHS peut saisir le Maire ou le Préfet dans le cadre de procédures plus contraignantes telles que la mise en oeuvre d'une procédure d'insalubrité pouvant aboutir jusqu'à un arrêté d'insalubrité du logement avec interdiction définitive ou temporaire d'habiter les lieux.

Ces procédures concernent les communes de Fréjus et Saint-Raphaël. Pour les autres communes de la CAVEM, vous devrez saisir l'Agence Régionale de Santé .

Pour tout recours concernant la décence d'un logement relevant d'un conflit de droit privé, rendez-vous sur anil.org .



Si les propriétaires sont tenus d'assurer un logement décent et salubre à leurs locataires, les occupants sont tenus d'assurer un entretien courant et les menues réparations qui sont énumérées dans le décret du 26 août 1987 .

Zoom sur le logement poubelle


Le logement poubelle est une appellation pour désigner l'état d'un logement occupé par une personne atteinte du syndrome de Diogène.

Qu'est ce que le syndrome de Diogène ?

Ce syndrome est caractérisé par un trouble du comportement qui conduit à des conditions de vie négligées, voire insalubres.

Il est caractérisé par plusieurs symptômes :

- > Une négligence parfois extrême de l'hygiène corporelle et domestique ;
- > Une accumulation d'objets hétéroclites ;
- > Un déni de son état et donc une absence de toute honte ;
- > Un isolement social ;
- > Un refus d'aide, considérée comme intrusive ;
- > Une personnalité pré-morbide, soupçonneuse, astucieuse, distante, tendant à déformer la réalité.



La prise en charge de ce type de problèmes nécessite la mobilisation de divers partenaires comme les acteurs de Santé, les acteurs sociaux et le SIHS.

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/hygiene-de-l-habitat/inspection-de-l-habitat-493.html>